

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 10 novembre 2016

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33
présents : 22
absents excusés représentés : 10
absent excusé non représenté : 1

L'an deux mille seize, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 novembre, s'est réuni à l'Hôtel de ville – 11/13 rue Paul Vaillant Couturier à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naima BOUADLA, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR (départ à 21h38, délibération n°2016.00107), M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean-Pierre BONTOUX donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, Mme Claire KAHN donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO (à partir de 21h38, délibération n°2016.00107), Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :

Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne MARGATE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2016

Reporté

2 - Politique tarifaire - Adoption de nouveaux tarifs - Classes de découverte et séjours

DELIBERE

A l'unanimité

DIT que les tarifs des séjours vacances et classes de découverte sont fixés en appliquant un taux d'effort au prix de référence fixé pour chaque type de séjour, selon la grille suivante :

Tranche	Quotient	Séjours été	Classes de découverte
A	<100	10%	5%
B	100<QF<200	11%	6%
C	200<QF<300	12%	7%
D	300<QF<400	13%	8%
E	400<QF<500	14%	9%
F	500<QF<600	15%	10%
G	600<QF<700	18%	12%
H	700<QF<800	21%	14%
I	800<QF<900	24%	16%
J	900<QF<1000	27%	18%
K	1000<QF<1100	30%	20%
L	1100<QF<1200	34%	23%
M	1200<QF<1300	38%	26%
N	1300<QF<1400	42%	29%
O	1400<QF<1500	46%	32%
P	1500<QF<1600	50%	35%
Q	1600<QF<1700	54%	38%
R	1700<QF<1800	58%	41%
S	1800 et +	62%	45%

DIT que les prix de référence pour les séjours confiés à des prestataires extérieurs seront fixés au coût réel de ces séjours pour la collectivité

FIXE les prix de référence pour les séjours organisés dans le centre de la ville à La Faute-sur-Mer de la façon suivante :

- Classe de découverte : 62 €/jour/enfant
- Séjour de vacances enfant : 57€/jour/enfant
- Séjour famille : 53 €/jour/personne

MAINTIENT une dégressivité de 10% applicable sur les tarifs des séjours si deux enfants ou plus d'une même famille participent la même année scolaire au même type de séjours (classes de découverte ou séjours de vacances enfant)

DIT qu'un acompte de 20€ est nécessaire à la prise en compte de l'inscription pour les séjours d'été

DIT que les familles pourront payer les séjours (classes de découverte, séjours vacances enfants ou séjours familles) en trois fois en plus de l'acompte et que la totalité du règlement devra être effectuée avant le départ

FIXE le tarif de la nuit « Camping » ou de la « soirée pyjama » organisées par les centres de loisirs en ajoutant au tarif de la journée de centre de loisirs une demi-journée d'accueil de loisirs et un repas, dans les conditions de tarifications fixées par la délibération relatives aux tarifs de ces prestations.

FIXE le prix des séjours associatifs au centre de La Faute-sur-Mer de la façon suivante :

- Associations mitryennes : 20€/jour/personne
- Associations non-mitryennes : 35€/jour/personne

3 - Education - Organisation des séjours de classes de neige - année 2016-2017

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE l'organisation de treize classes de neige d'une durée de 8 à 14 jours.

RAPPELLE que les tarifs des séjours de classes de neige sont fixés en appliquant un taux d'effort, fixé par délibération du 10 novembre 2016, à un prix de référence du séjour, fixé au coût réel des séjours pour la collectivité.

FIXE ainsi les prix de référence pour les séjours de classes de neige pour l'année scolaire 2016-2017 de la façon suivante :

- Séjour de l'école Guy Môquet : 770 euros pour 12 jours ;
- Séjour de l'école Noël Fraboulet : 939 € pour 11 jours ;
- Séjour de l'école Joliot-Curie : 1 221€ pour 14 jours ;
- Séjour de l'école Jean Moulin : 991€ pour 12 jours ;
- Séjour de l'école Vincent Van Gogh : 678 € pour 8 jours ;
- Séjour de l'école François Couperin : 579€ pour 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives à ces séjours avec les prestataires FOCEL et ODCVL

4 - Jeunesse - Subvention à l'association Bunka

DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE de verser une subvention de 3 000€ à l'association Bunka pour le financement de son projet Voyage au Japon,

5 - Ouragan Matthew - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français

DELIBERE

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 3 000 euros au Secours Populaire Français. 9/11 Rue Froissart, 75140 Paris Cedex 03

6 - Aménagement - ZAC de la Reneuse - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015 concernant l'opération de la « ZAC de la Reneuse » concédée à la SEMMY.

7 - Aménagement - ZAC de la Villette aux Aulnes - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de la Villette-aux-Aulnes concédée à la SEMMY.

8 - Aménagement - ZAC de Maurepas - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le Compte rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de Maurepas concédée à la SEMMY.

9 - Urbanisme - Cession à l'euro symbolique de l'ancien chemin intercommunal dénommé le chemin des Pommiers

DELIBERE
A l'unanimité

DECIDE la cession à l'euro symbolique à la Ville de Tremblay en France des parcelles ZA 112 de 359 m², ZA 113 de 541 m² et BI 66 de 531 m² de l'ancien chemin intercommunal dénommé le Chemin des Pommiers ;

DIT que tous les frais inhérents à ce dossier seront pris en charge par la Ville de Tremblay en France .

10 - Ressources humaines - Création d'emplois non permanents

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUÉ, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE la création des emplois non permanents suivants :

- 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité, afin de recruter 1 Agent en charge de l'entretien des nouveaux locaux municipaux, au sein du service entretien-restauration, du 14 novembre 2016 au 3 février 2017, en référence au grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 321 ;
- 9 emplois pour accroissement saisonnier d'activité, pour la patinoire éphémère, afin de recruter :
 - o 8 Agents d'animation, du 1^{er} au 31 décembre 2016, chargés d'accueillir le public et d'encadrer le dispositif, en référence au grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 321 ;
 - o 1 Educateur sportif, du 1^{er} au 31 décembre 2016, sur le grade d'Educateur des activités physiques et sportives, à temps complet, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 332.

11 - Ressources humaines - Recrutement d'un enseignant artistique dans le cadre d'une activité accessoire

DELIBERE
A l'unanimité

APPROUVE la création d'une activité accessoire au sein du Conservatoire à compter du 10 novembre 2016 pour assurer les enseignements de guitare électrique -15 heures hebdomadaires-, pour une durée d'un an.

12 - Ressources humaines - Complément d'attribution de la prime de fonction itinérante.

DELIBERE
A l'unanimité

DECIDE l'attribution selon les modalités ci-après et dans la limite de la réglementation en vigueur, aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires sur emplois permanents la prime forfaitaire annuelle de 210.00 € pour les fonctions ci-après :

DRH	Assistant de prévention
ENFANCE	Polyvalents (14 postes)

MET à jour la liste des fonctions attributaires de la prime d'itinérant comme suit :

SERVICES	FONCTIONS
ACHATS-MARCHES	Chef de service
AFFAIRES GENERALES	Chef de service
DRH	Conseiller de prévention
	Assistant de prévention
ENFANCE	Chef de service
	Adjoint au chef de service
	Directeur et directeur -adjoint centre de loisirs maternel
	Directeur et directeur -adjoint centre de loisirs primaire
	Polyvalents (14 postes)
ENTRETIEN-RESTAURATION	Chef de service
	Agents polyvalents
	Agents itinérants
JEUNESSE	Chef de service
	Animateurs Maison de la Jeunesse
	Animateurs PAJ
PREVENTION	Chef de service
SPORTS	Responsable du service des sports – Référent des gardiens
	Référent des gardiens
VIE DES QUARTIERS	Animateurs maison de quartier

PRECISE que ce sont les fonctions exercées qui permettent l'attribution de cette prime de fonctions itinérantes. L'agent qui n'en remplit plus les conditions ne peut plus y prétendre. L'agent nouvellement affecté sur le poste référencé ci-dessus peut y prétendre.

INDIQUE que cette prime est allouée en décembre de chaque année, selon un état annuel établi, daté et signé par le chef de service et le directeur.

13 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs permanents

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 9 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique

	DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au TEB du 01/10/16	Créations d'emploi	Suppressions d'emploi
FILIERE CULTURELLE				
B	Assistant d'enseignement artistique - TNC	19	8	
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - TNC	3	2	
FILIERE TECHNIQUE				
C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - TC	163	1	
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe - TC	5	1	
TOTAL			12	

EMPLOIS PERMANENTS	
Au 1 ^{er} octobre 2016	660
Création d'emploi	12
Suppression d'emploi	0
Ouverture d'emploi	0
Fermeture d'emploi	0
Nouvel effectif au 01/12/2016	672

14 - Marchés publics - Attribution du marché n°16M26 relatif à l'impression de diverses publications d'information municipale. Lots n°1 et 2 - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

ACCEPTÉ les offres suivantes :

- Pour le lot n°1 : l'offre de la société Imprimerie LNI SAS, 295 avenue Laurent Cély 92635 Gennevilliers cedex
- Pour le lot n°2 : l'offre de la société SARL Print Price, 44, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 91100 Corbeil-Essonnes.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs, avenants et notamment le marché (Lots n°1 et 2) avec les sociétés retenues.

15 - Marchés publics - Attribution du marché n°16M16 relatif aux fournitures administratives pour l'ensemble des services de la ville de Mitry-Mory. Lots n°1 et n°2 - Autorisation de signature

DELIBERE
A l'unanimité

ACCEPTTE les offres suivantes :

- Pour le lot n°1 : l'offre de la société ERGET BURO, 1 rue du Champ Pillard 77400 Saint-Thibault-des-Vignes
- Pour le lot n°2 : l'offre de la société INAPA FRANCE, 11 rue de la Nacelle 91813 Corbeil-Essonnes Cedex

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs, avenants et notamment le marché (Lots n°1 et 2) avec les sociétés retenues.

16 - Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DELIBERE
A l'unanimité

PREND ACTE du tableau des décisions prises entre le 20 septembre et le 25 octobre 2016, soit les décisions numérotées 2016.00180 à 2016.00207.

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance :

Mme Marianne MARGATE